

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2026

PROCÈS-VERBAL d’une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité d’East Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil le jeudi 28 mai 2026 à compter 15h30, à laquelle sont présents, outre la Mairesse, Mme Annick-Nadia Gauthier Arbour, les conseillers suivants :

Myriam Bergeron Bolduc	siège 1
Bernard Roy	siège 2
Mario Dubé	siège 3

Absente	Josiane Mercier-Beloin	siège 4
---------	------------------------	---------

tous formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

Madame Sanny Tanguay, directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LA MAIRESSE

Après avoir constaté le quorum, la Mairesse déclare la séance ouverte à 15 h 35.

2. ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR

Madame la Mairesse fait la lecture de l’ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 25-05-71

Il est proposé par le conseiller Mario Dubé,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D’accepter l’ordre du jour de la présente séance qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par la Mairesse;
2. Acceptation de l’ordre du jour;
3. Contrat de voirie;
4. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
5. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. CONTRAT DE VOIRIE

ATTENDU QUE l’employé de voirie a transmis un document médical attestant une absence de travail d’une durée d’un mois;

ATTENDU QU’ il est nécessaire d’assurer la continuité des opérations de voirie et l’entretien des infrastructures municipales durant cette période;

Résolution 26-05-72

Il est proposé par la conseillère Myriam Bergeron-Bolduc,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

QUE la municipalité autorise l'administration municipale à procéder au remplacement temporaire de l'employé de voirie durant son absence afin d'assurer le maintien des opérations et des services municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est soulevée par les personnes présentes.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, la Mairesse déclare la levée de la séance extraordinaire à 15 h45.

Anick Nadia Gauthier Arbour, mairesse

Sanny Tanguay, directrice générale et
greffière-trésorière